

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Attribution du marché
de travaux pour la
réhabilitation du Centre
d'Art Contemporain
(CAC) « le Creux de
l'Enfer » - 4 – Charpente
métallique**

SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap
ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - LOT 4 CHARPENTE MÉTALLIQUE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** la délibération n°40 du 8 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif du projet de réhabilitation du centre d'art contemporain « Le Creux de l'Enfer »,
- **Vu** la délibération n°28 du 20 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a attribué les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 14 du marché de travaux pour la réhabilitation du Centre d'art contemporain,
- **Vu** la délibération n° 24 du 24 octobre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a attribué les lots 10 - Chape et revêtements de sol et 11 - Ascenseur
- **Vu** l'avis de la Commission des marchés en procédure adaptée du 8 novembre 2023.

- **Considérant** que lors de sa réunion du 20 septembre 2023 le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des lots suivants :
 - Lot 1 – Echafaudages : entreprise SPEED ECHAFAUDAGES pour un montant de 34 438.78 euros HT,
 - Lot 2 - Curage/Gros Œuvre : entreprise SORAMA pour un montant de 399 331,89 euros HT,
 - Lot 3 - Etanchéité/Zinguerie : entreprise ETANCHEA pour un montant de 95 777,21 euros HT,
 - Lot 5 - Ravalement de façades : entreprise DEMARS pour un montant de 236 398.40 euros HT,
 - Lot 6 - Menuiseries extérieures acier : entreprise POL AGRET pour un montant de 523 657,00 euros HT,
 - Lot 7 - Serrurerie : entreprise ACC pour un montant de 211 119,40 euros HT
 - Lot 8 - Menuiseries intérieures : entreprise SOCIETE NOUVELLE L'EBENE pour un montant de 27 525.95 euros HT,
 - Lot 9 - Plâtrerie/Faux plafonds/Peinture : entreprise PERETTI pour un montant de 121 554,09 euros HT,
 - Lot 13 – Electricité : entreprise ELEC INDUSTRIE pour un montant de 108 530.76 euros HT,
 - Lot 14 - Chauffage/Ventilation/Plomberie sanitaire : entreprise THIERS CHAUFFAGE (63300 THIERS) pour un montant de 191 684 euros HT.

- **Considérant** que lors de sa réunion du 24 octobre 2023 le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des lots suivants :
 - Lot 10 - Chape et revêtements de sol : entreprise PERETTI (43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE) pour un montant de 42 912.47 euros HT,
 - Lot 11 : Ascenseur : entreprise ORONA pour un montant de 73 000 euros HT.

- **Considérant** que le lot 4 – Charpente métallique a été déclaré infructueux en raison d'une absence d'offre lors de la consultation, il a donc été décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique,
- **Considérant** que lors de sa réunion du 8 novembre 2023, la Commission des marchés en procédure adaptée a donné un avis favorable à l'attribution du lot 4 – Charpente métallique à l'entreprise ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL (15130 SANSAC-DE-MARMIESSE) pour un montant de 136 792.13 euros HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID) :

- **Attribue** le lot 4 – Charpente métallique à l'entreprise ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL (15130 SANSAC-DE-MARMIESSE) pour un montant de 136 792.13 euros HT
- **Autorise** le Maire à signer le marché ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Martine MUNOZ

le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 27/11/2023



ID : 063-216304303-20231114-231114_21-DE